



Bourse Locale du Travail de Bobigny

COMMUNIQUE DE PRESSE

Depuis près d'un an, la municipalité s'acharne contre la Bourse du travail.

Le 8 avril 2015, amputation de 70% de la subvention de fonctionnement de la Bourse.

Septembre 2015 : la bourse est dans l'incapacité de payer les salaires du régisseur et de la femme de ménage et se trouve dans l'obligation de les licencier.

En décembre, pendant près d'un mois, l'électricité et le chauffage sont coupés.

La municipalité ne respectant pas les relations contractuelles. La Bourse saisit le tribunal administratif. Par ordonnance du 18 octobre 2015 le tribunal administratif condamne la ville à verser l'essentiel de la subvention. Il faudra l'intervention de la préfecture pour que la municipalité applique la décision du tribunal.

Par courrier en date du 14 janvier 2016, Le Maire menace de rompre toute relation contractuelle sauf à accepter une nouvelle convention qui retire tout moyen à la Bourse mais surtout rend très précaire l'occupation des locaux.

Le 17 février, le conseil municipal est convoqué avec à son ordre du jour, la résiliation de la mise à disposition des locaux.

Ce choix politique ne fait aucun cas de l'aggravation de la précarité et de la pauvreté mais renforce l'insécurité des salariés et habitants de Bobigny

Ce choix remet en cause ce lieu utile aux salariés depuis plus de 50 ans.

Près de 5000 salariés ou habitants se sont rendus à la bourse locale du travail en 2015.

Pour conserver la bourse du travail à Bobigny, les unions locales interprofessionnelles CGT, CFDT, FO et CGC appellent à se rassembler mercredi 17 février à 18h00 sur le parvis de la Mairie avant la tenue du conseil municipal. Elles ont aussi le soutien de la FSU et Solidaires qui appellent au rassemblement.

Contact : Sylvain Goldstein 06 52 82 23 50